



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2313-1) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif (documents obligatoires du cycle budgétaire annuel de la collectivité) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, crée, en son article 107, de nouvelles dispositions, relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

**Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.  
Elle sera disponible sur le site internet de la Commune de Fayet.**

Adresse : <https://www.fayet.info>

**A - DEFINITION**

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune, réalisées durant l'année écoulée. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par l'inspecteur des finances publiques.



## B – PRESENTATION DU CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes :

- Une section de fonctionnement, en dépenses et en recettes
- Une section d'investissement, en dépenses et en recettes

Chacune des sections est structurée en chapitres.

La **section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion courante et régulière des services communaux. Ces opérations reviennent régulièrement chaque année.

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Charges du personnel communal</li><li>• Entretien et consommation des bâtiments</li><li>• Entretien des voiries, de l'éclairage public...</li><li>• Fonctionnement des différents services (école, périscolaire,...)</li><li>• Achat de fournitures et de matières premières</li><li>• Prestations de services effectuées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impôts locaux</li><li>• Dotations versées par l'Etat ou l'Intercommunalité</li><li>• Redevances et participations diverses</li></ul>

La **section d'investissement** présente les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, acquisition de matériels,...).

DEPENSES	RECETTES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquisition de matériels (technique, informatique, outillage,...)</li><li>• Acquisition de mobiliers pour les bâtiments communaux et les espaces extérieurs...</li><li>• Travaux de voirie, de bâtiment,...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement</li><li>• Compensation de la TVA</li><li>• Taxe d'aménagement</li><li>• Excédent de fonctionnement de l'année antérieure</li></ul>

## C – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

013 – Atténuation de Charges	3 631.88 €
70 – Produits de services	27 116.50 €
73 – Impôts et Taxes	540 918.94 €
74 – Dotations et participations	25 628.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	1.40 €
76 – Produits financiers	0.81 €
77 – Produits exceptionnels	827.81 €
<b>TOTAL</b>	<b>598 125.34 €</b>

### RECETTES

**002 – Excédent de fonctionnement reporté 2019** 96 054.91 €

**Chapitre 013 ► Atténuation de charges** : remboursement de salaire par l'assurance maladie et/ou par l'assurance du personnel, en cas d'arrêt des agents (maladie, maternité,...).

**Chapitre 70 ► Produits des services et du patrimoine** : redevances d'occupation du domaine public, facturation des services périscolaires.

**Chapitre 73 ► Impôts et taxes** : il s'agit principalement des impôts locaux (471 594.00 €), des compensations de l'Agglo du St Quentinnois (62 421.94 €) et du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (6 903.00 €) ; **Recettes majeures du budget**.

**Chapitre 74 ► Dotations et participations** : dotations de l'Etat pour compenser les frais des élections de mars 2020 et la protection fonctionnelle des Elus (206.33 €), compensation de la taxe additionnelle droits de mutations en matière de transactions immobilières (13 539.67 €) et compensation sur les exonérations de taxe foncière et taxe d'habitation (11 882.00 €)

**Chapitre 75 ► Autres produits de gestion courante** : concerne l'arrondi du prélèvement à la source sur les salaires.

**Chapitre 76 ► Produits financiers** : intérêts des parts sociales bancaires

**Chapitre 77 ► Produits exceptionnels** : Dépenses annulées, remboursement de sinistre par les assurances, clôture du solde du comité des fêtes suite à dissolution (827.81 €)

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

011 – Charges à caractère général	201 651.60 €
012 – Charges de personnel et charges	229 429.97 €
014 – Atténuation de produits	2 948.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	55 693.87 €
66 – Charges financières	3 893.68 €
67 – Charges exceptionnels	1 096.99 €
<b>TOTAL</b>	<b>494 714.11 €</b>

### DEPENSES

**Chapitre 011 ► Dépenses générales** : elles regroupent les dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, gaz, télécommunication, affranchissement, repas cantine, carburant, fourniture administrative, scolaire, voiries, petits équipements, locations mobilières, entretien des bâtiments, réseaux et voirie, maintenance, primes d'assurance, fêtes et cérémonies, réceptions, taxe foncière....

**Chapitre 012 ► Dépenses de personnel** : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel, la formation et la médecine du travail et représentent 46,37 % des dépenses de fonctionnement.

**Chapitre 014 ► Atténuation de produits** : il s'agit d'une compensation en contrepartie de certaines recettes et concerne le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

**Chapitre 65 ► Charges de gestion courante** : les indemnités et cotisations des élus (42 142.43 €), les subventions de fonctionnement aux associations (13 551.44 €)

**Chapitre 66 ► Charges financières** : représentent les intérêts des emprunts contractés.

**Chapitre 67 ► Charges exceptionnelles** : les intérêts moratoires/pénalités (160.99 €) les dépenses liées aux remises de prix (936.00 €)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES

10 – Dotations, Fonds divers	53 812.68 €
FCTVA	32 703.00 €
Taxe d'aménagement	21 109.68 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	194 749.86 €
13 – Subvention d'équipement de l'Etat (DETR pour les travaux de réhabilitation de la mairie)	88 404.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>336 967.29 €</b>

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorité publique. Le taux forfaitaire est de 16.404 % depuis 2015.

La **Taxe d'aménagement** est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Le taux communal est de 3 %.

**Excédent de fonctionnement capitalisé** : il sert à compenser le déficit d'investissement constaté et les dépenses des restes à réaliser (déficit 2019 : 104 449.86 € + reste à réaliser 2019 : 90 300 €)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

16 – Emprunt (remboursement capital)	53 008.08 €
21 – Opérations 2020	12 733.57 €
Agencement mairie (store)	1 236.60 €
Solution téléphonie mairie	2 478.91 €
Acquisition motifs illuminations	7 698.06 €
Travaux voirie VC4 et rue Jean de la Fontaine (frais appel offres, frais maîtrise d'œuvre)	1 320.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 741.65 €</b>

**001 – Déficit d'Investissement 2019**

**104 449.86 €**

## Récapitulatif

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
REPRISE DU RESULTAT EXERCICE 2019	Déficit -104 449.86 €	Excédent + 96 054.91 €	
RECETTES EXERCICE 2020	+ 336 967.29 €	+ 598 125.34 €	+ 935 092.63 €
DEPENSES EXERCICE 2020	- 65 741.65 €	- 494 714.11 €	-560 455.76 €
RESULTAT EX.2020	+ 271 225.64 €	+ 103 411.23 €	+374 636.87 €.
RESULTAT EXECUTION EXERCICE 2020	Excédent + 166 775.78 €	Excédent + 199 466.14 €	
RESTE A REALISER EXERCICE 2020 REPORTE AU BUDGET 2021	+ 31 995.25 € -110 000.00 € -78 004.75 €		
AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2020 REPRIS AU BUDGET 2021	+ 166 775.78 € En recettes d'investissement	+ 199 466.14 € En recettes de fonctionnement	

### Report de crédits 2020 sur Budget 2021

Les « RESTES A REALISER » sont des engagements pris sur 2020 mais non réalisés (marché en cours pour les dépenses, subventions prévues et non encaissées pour les recettes).

OPERATION	Dépenses	Recettes
Travaux Voirie VC4 + Rue Jean de la Fontaine	110 000.00 € ⤴ Travaux Entreprise	31 995.25 € ⤴ Subvention Départementale

Le Maire

Mme Virginie ARDAENS


